

**WILAYA DE BRDJ BADJI MOKHTAR
DAIRA DE BORDJ BADJI MOKHTAR
COMMUNE DE BORDJ BADJI MOKHTAR
N°: / 2025**

2^{ème} MISE EN DEMEURE

- Conformément aux dispositions du décret présidentiel n°15/247 du 16 septembre 2015 portant organisation des transactions publiques et autorisations d'utilité publique, notamment son article n°149.

- Conformément de la convention visée sous N° 27/2024 en date du 04/12/2024 et L' ODS de démarrage des travaux N°42/2024 en date du 10/11/2024 qui visé par contrôle financière sous N° 574/2024 relatif au projet :réhabilitation des écoles primaires et de leur structures d'accompagnement.

Lot N°01 travaux de réalisation d'un stade en gazon synthétique à primaire Cheikh Amoude .

M. Génereur Ste Algérie travaux engrener .

Cette 02 mise en demeure En raison de l'absence de réponse de l'institution Cette 1^{ère} mise en demeure La Publiée dans les journaux arabes et français .:

- journal " **الصوت الاخر** " Date: **28/07/2025 en Arabe.**
- Journal " **DK NEWS** " Date: **08/07/2025 en Français.**

pour ne pas avoir signé l'ods jusqu'à aujourd'hui.

Nécessaires dans un délai de sept (03) jours à compter de la première parution du présent avis dans le BOMOP ou la presse nationale .

Faute de quoi. Des mesures coercitives seront appliquées à l'encontre de l'entreprise.

Bordj Badji Mokhtar à

P/APC